

## Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton en Espagne : aux îles Baléares (correction des données publiées antérieurement, et rapport final)	101
Maladie de Newcastle en Erythrée	102
Fièvre aphteuse au Royaume-Uni / Irlande du Nord : rapport de suivi n° 2	102
Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi n° 7	103
Fièvre aphteuse au Qatar	103
Fièvre aphteuse en Uruguay : rapport de suivi n° 2	104
Fièvre aphteuse en France : rapport de suivi n° 6	107
Fièvre aphteuse au Royaume-Uni / Grande-Bretagne : rapport de suivi n° 9	108
Fièvre aphteuse aux Pays-Bas : rapport de suivi n° 6	108

### FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN ESPAGNE aux îles Baléares (correction des données publiées antérieurement, et rapport final)

CORRECTION DES DONNÉES PUBLIÉES DANS *INFORMATIONS SANITAIRES*, 13 [48], 224, DU 8 DÉCEMBRE 2000

*Extrait des rapports mensuels sur la situation zoonositaire de l'Espagne relatifs aux mois d'octobre et novembre 2000, reçus du Docteur Ignacio Sánchez Esteban, sous-directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Madrid :*

**Nombre total de nouveaux foyers au cours du mois :**

Octobre 2000	460
Novembre 2000	45

**Localisation des foyers :** îles de Majorque et de Minorque.

**Nombre total d'animaux dans les foyers :**

mois	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Octobre 2000	46 599	2 747	1 010	758	0
Novembre 2000	4 677	65	13	39	0

#### RAPPORT FINAL

*Traduction d'un extrait d'une télécopie reçue le 25 avril 2001 du Docteur Ignacio Sánchez Esteban, sous-directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Madrid :*

**Terme du rapport précédent :** 30 novembre 2000 (voir ci-dessus).

**Terme du présent rapport :** 17 avril 2001.

Le dernier cas de fièvre catarrhale du mouton aux îles Baléares a été confirmé le 27 novembre 2000 ; aucun nouveau cas n'a été découvert après cette date.

## MALADIE DE NEWCASTLE EN ÉRYTHRÉE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : mars 2000).

Extrait du rapport mensuel sur la situation zoonositaire de l'Erythrée relatif au mois de mars 2001, reçu du Docteur Ghebrehiwet Teame, directeur de la division des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Asmara :

**Nouveaux foyers au cours du mois de mars 2001 :**

Localisation	Nombre
Adi Tseguar Adi Quala (à 36 km au sud de Mendefera)	1

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	100	95	95	...	...

\*  
\* \*

## FIÈVRE APTEUSE AU ROYAUME-UNI / IRLANDE DU NORD Rapport de suivi n° 2

Traduction d'une télécopie reçue le 27 avril 2001 du Docteur J.M. Scudamore, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Londres :

**Terme du rapport précédent :** 17 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [16], 89, du 20 avril 2001).

**Terme du présent rapport :** 27 avril 2001.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
comté de Tyrone	1

**Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	128	2	0	128	0

**Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** diagnostic confirmé le 22 avril 2001 par l'Institut de santé animale, Pirbright, Surrey (laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse).

**Epidémiologie :**

- A. **Source de l'agent / origine de l'infection :** propagation locale à partir du foyer n° NI/02 (comté de Tyrone).
- B. **Mode de diffusion de la maladie :** recherches en cours.

**Mesures de lutte :** abattage sanitaire ; plan de lutte couvrant toute l'Irlande du Nord. Maintien des zones de 3 km et de 10 km de rayon déjà en place autour des foyers. Abattage des animaux des espèces sensibles présents dans les exploitations entretenant des relations avec l'élevage atteint, et dans les exploitations situées dans un rayon de 1 km de l'élevage atteint.

\*  
\* \*

## FIÈVRE APHTEUSE EN ARGENTINE Rapport de suivi n° 7

*Traduction d'une télécopie reçue le 30 avril 2001 du Docteur Bernardo Gabriel Cane, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :*

**Terme du rapport précédent :** 21 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [17], 95, du 27 avril 2001).

**Terme du présent rapport :** 28 avril 2001.

Au cours de la semaine du 22 au 28 avril 2001, 129 foyers de fièvre aphteuse ont été confirmés cliniquement et en laboratoire, chez des bovins, dans différentes communes et départements des provinces d'Argentine.

Le nombre total de foyers enregistré jusqu'au 28 avril 2001 s'élève à 479.

\*  
\* \*

## FIÈVRE APHTEUSE AU QATAR

*(Date du dernier foyer signalé précédemment :* avril 2000).

### RAPPORT D'URGENCE

*Traduction d'une télécopie reçue le 1<sup>er</sup> mai 2001 du Docteur Majid Rashid Al-Kuwari, directeur adjoint du département des affaires zoosanitaires, ministère des affaires municipales et de l'agriculture, Doha :*

**Date du rapport :** 1<sup>er</sup> mai 2001.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 22 avril 2001.

### Foyers :

Localisation	Nombre
région ouest	1

**Description de l'effectif atteint :** vaches laitières, vaches allaitantes, chèvres reproductrices.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	25	20	2	0	0
cap	100	25	1	0	0

### Diagnostic :

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse (laboratoire de Pirbright, Royaume-Uni).

**B. Agent causal :** virus de sérotype O.

**Mesures de lutte :** quarantaine ; contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ; traitement ; vaccination.

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE EN URUGUAY**  
**Rapport de suivi n° 2**

*Traduction de la synthèse de deux courriers électroniques reçus les 28 avril et 3 mai 2001 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministre de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :*

**Terme du rapport précédent :** 26 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [17], 97, du 27 avril 2001).

**Terme du présent rapport :** 3 mai 2001.

Cent dix-neuf nouveaux foyers de fièvre aphteuse ont été diagnostiqués d'après des constatations cliniques et épidémiologiques.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
département d'Artigas	1
département de Canelones	2
département de Colonia	47
département de Durazno	2
département de Flores	2
département de Florida	3
département de Paysandú	5
département de Río Negro	12
département de Rivera	1
département de Salto	1
département de San José	6
département de Soriano	36
département de Treinta y Tres	1

**Nombre total de foyers à ce jour :** 123 (voir carte 1).

**Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers :** le taux d'attaque global est de 1,78 % chez les bovins et de 1,71 % chez les porcs. Il n'y a pas eu de cas de maladie chez les ovins.

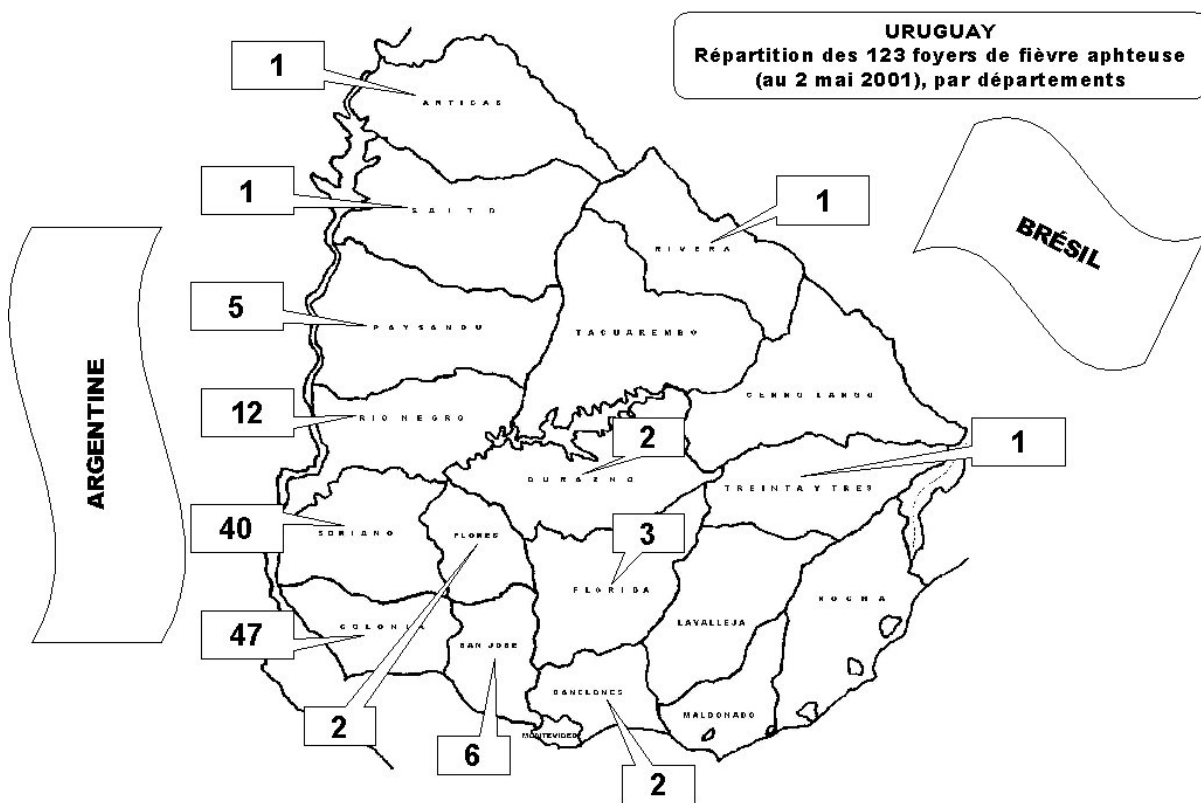
**Nombre total d'animaux dans les foyers recensés du 26 au 28 avril 2001 :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	11 752	...	...	...	...
ovi	2 874	0	0	...	...
sui	22	...	...	...	...

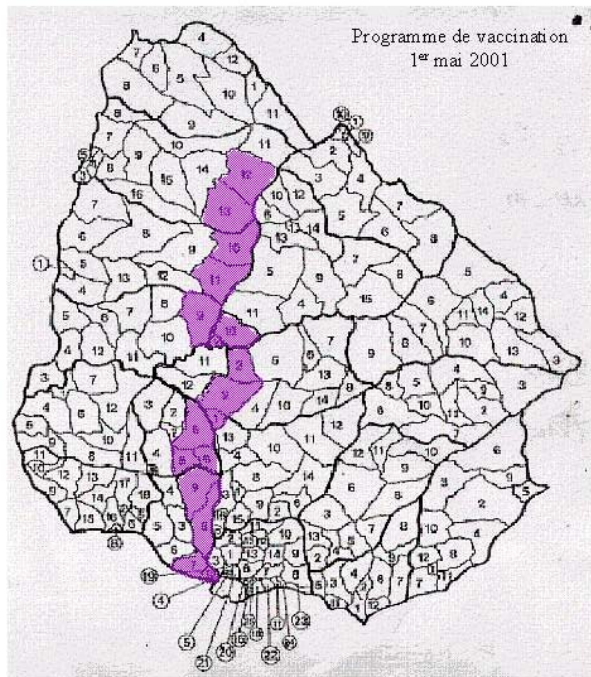
**Nombre total d'animaux dans les foyers recensés du 29 avril au 3 mai 2001 :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	48 149	860	...	...	...
ovi	2 874	0	0	...	...
sui	737	20	...	...	...

Carte 1



Carte 2



**Diagnostic :**

- A. **Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Laboratoire de référence de PANAFTOSA<sup>(1)</sup>.
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : technique de fixation du complément FC50.
- C. **Agent causal** : virus de sérotype A.

**Epidémiologie** : l'hypothèse la plus probable est que l'agent ait été introduit à partir de foyers actifs de la maladie enregistrés dans des zones géographiques proches de l'Uruguay et dus au même sérotype du virus, véhiculé par un vecteur mécanique.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- A compter du 28 avril 2001, tout type de déplacement d'animaux est interdit sur tout le territoire national (y compris le déplacement d'animaux d'espèces non sensibles), ce qui étend aux transports vers l'abattoir l'interdiction déjà en vigueur.
- L'abattage sanitaire est interrompu depuis le 30 avril. Au total, 5 295 bovins, 1 481 ovins et 332 porcs ont été abattus et leurs cadavres détruits, et l'indemnisation s'est élevée à 1 866 783 USD.
- Une campagne de vaccination d'urgence périefocale (en anneau) a débuté le 28 avril 2001. Une zone de contention a été créée, prévoyant l'application d'une vaccination stratégique à 842 000 bovins dans des divisions administratives (*secciones policiales*) de San José, Flores, Durazno, Tacuarembó, Rio Negro, Paysandú et Salto, en limite des zones atteintes (voir carte 2).
- Pour compléter les mesures sanitaires appliquées dans les foyers, des postes fixes de contrôle et de désinfection ont été placés à des endroits stratégiques sur les principales voies d'accès aux zones atteintes.
- La délivrance de certificats sanitaires pour l'exportation de produits d'origine animale qui ne présentent pas de risque a été rétablie.

(1) PANAFTOSA : Centre panaméricain de la fièvre aphteuse, Rio de Janeiro, Brésil.

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE EN FRANCE**  
**Rapport de suivi n° 6**

*Extrait d'un courrier électronique reçu le 2 mai 2001 du Docteur Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :*

**Terme du rapport précédent** : 13 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [15], 88, du 13 avril 2001).

**Terme du présent rapport** : 30 avril 2001.

Depuis le 13 avril 2001 à 0 heure, toutes les mesures particulières communautaires de restriction de mouvement des animaux vivants et d'échanges de produits appliquées à la France sont levées. Par ailleurs, les périmètres de protection et de surveillance mis en place autour du premier foyer, dans les départements de la Mayenne et de l'Orne, de même que le périmètre de protection instauré autour du second foyer, dans le département de la Seine-et-Marne, ont été levés suite aux résultats favorables des enquêtes sérologiques réalisées dans ces zones, conformément à la réglementation communautaire en vigueur.

La circulation et le transport sur le territoire national d'animaux des espèces sensibles et des équidés ont été interdits par arrêté ministériel du 5 mars 2001. Ces restrictions visaient les mouvements nationaux, les exportations, les importations ainsi que le transit d'animaux en provenance d'autres pays sur le territoire national.

Suite à l'évolution favorable de la situation épidémiologique en France et conformément aux mesures générales communautaires concernant les mouvements d'animaux dans tous les Etats membres hors Royaume-Uni, les mesures françaises ont été allégées tout en permettant de canaliser et contrôler les mouvements des animaux des espèces sensibles. Les équidés ne sont désormais plus concernés par des restrictions.

Les mouvements suivants sont désormais autorisés :

- acheminement d'animaux d'une exploitation d'élevage directement ou via un centre de rassemblement agréé vers un abattoir ;
- acheminement direct d'animaux d'une exploitation d'élevage vers une autre exploitation d'élevage sous réserve d'un délai de séjour pour les animaux déplacés et d'un délai d'attente depuis la dernière introduction dans l'élevage de départ ;
- acheminement d'animaux d'une exploitation d'élevage vers une autre exploitation d'élevage via un centre de rassemblement agréé, sous certaines conditions.

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI / GRANDE-BRETAGNE**  
**Rapport de suivi n° 9**

*Résumé synthétique des données reçues jusqu'au 2 mai 2001 du Docteur J.M. Scudamore, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Londres :*

**Terme du rapport précédent** : 24 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [17], 99, du 27 avril 2001).

**Terme du présent rapport** : 1<sup>er</sup> mai 2001.

**Nombre de nouveaux foyers** : 64.

**Nombre total de foyers confirmés depuis le début de l'épizootie** : 1 525.

**Nombre total d'animaux abattus et détruits (ou en attente de destruction) dans les foyers confirmés depuis le début de l'épizootie** :

<i>espèce</i>	<i>nombre</i>
bov	415 000
ovi	1 855 000
cap	2 000
sui	110 000

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE AUX PAYS-BAS**  
**Rapport de suivi n° 6**

*Traduction d'un message électronique reçu le 3 mai 2001 du Docteur Frederik H. Pluimers, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de la pêche, La Haye :*

**Terme du rapport précédent** : 26 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [17], 99, du 27 avril 2001).

**Terme du présent rapport** : 3 mai 2001.

Aucun nouveau foyer de fièvre aphteuse n'a été diagnostiqué aux Pays-Bas depuis le 22 avril 2001.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.